

**FICHE D'INSCRIPTION  
COMMISSION D'ÉQUIVALENCE  
SESSION 2019**

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

**Études secondaires :**

Lycée (nom et adresse) :  
.....  
.....

Baccalauréat obtenu : .....

Année d'obtention : .....

(joindre la photocopie)

(n'oubliez pas de joindre le tableau parcours scolaire et universitaire)

**Études actuelles** (nom de l'établissement et nom du diplôme préparé) :

.....  
.....  
.....

Désire s'inscrire à la commission locale d'équivalence du 26 février 2019 à l'école supérieure d'art de Lorraine Épinal – Session 2019.

**Date et Signature :**

**À RETOURNER avant le 8 février 2019**  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE ÉPINAL  
15, rue des Jardiniers 88000 EPINAL  
Tél : 03.29.68.50.66  
Email : [marripe@esalorraine.fr](mailto:marripe@esalorraine.fr)  
Site : <http://www.esae.fr>

# École Supérieure d'Art de Lorraine

**COMMISSION D'ÉQUIVALENCE  
MARDI 26 FEVRIER 2019**

## **Conditions d'admission :**

L'admission en cours de cursus du premier cycle est ouverte au début de chaque année.  
Pour être recevable à l'admission aux semestres 3 ou 5, les candidats doivent justifier respectivement de 60 ou 120 crédits européens :

- 1- Obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
  - Dans un établissement d'enseignement supérieur public,
  - Dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau.
  
- 2- Obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre des études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

Pour les candidats hors de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, la validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs.

Un test de français correspondant au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues est requis pour l'entrée en année de diplôme. Pour les autres années, la maîtrise de la langue française est requise dans les conditions fixées dans le règlement des études.

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site de l'école et à renvoyer avant le **08 février 2019** (cachet de la poste faisant foi), **les dossiers possédant des pièces manquantes ne seront pas pris en compte**. À la réception de votre dossier complet, une convocation vous sera adressée.

## **Pièces à fournir :**

- Formulaire d'inscription et le tableau de parcours scolaire et universitaire à télécharger sur le site de l'école,
- Copie des diplômes obtenus et certificat de scolarité pour l'année en cours,
- Le détail des relevés de notes pour l'étudiant titulaire d'un diplôme (ou en cours d'obtention),
- Curriculum vitae,
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport,
- Une photo d'identité,
- Deux enveloppes autocollantes affranchies au tarif normal en vigueur avec nom, prénom, adresse, code postal, ville (format 22/11),

- Pour les étudiants français, la photocopie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense,
- Lettre de motivation,
- Un chèque de 40,00 euros à l'ordre du Régisseur de la régie de recettes de l'ÉSAL (en cas de désistement aucun remboursement ne pourra être effectué).

**Pour les étudiants de nationalité étrangère ils devront y ajouter :**

- Attestation du TCF (niveau B2) (les candidats non francophones doivent maîtriser le français lors de l'entretien),
- Titre de séjour en cours de validité,
- Les documents doivent être traduits et certifiés.

**Organisation de la commission :**

Le candidat présente un dossier artistique de travaux personnels (plastiques, graphiques, sonores, vidéo, photographies...) auprès des membres de la commission. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le candidat et du résultat de l'entretien.

**Bourses d'études :** Pour la procédure se connecter sur le site internet du Crous Nancy Metz : [www.crous-nancy-metz.fr](http://www.crous-nancy-metz.fr)

**Logement :** vous pouvez contacter la Maison de l'Étudiant (AGSU) au 03.29.64.14.40.

**Droits d'inscription :** 410 euros pour les spinaliens ou habitants de la Communauté d'agglomération et 730 euros pour les non spinaliens ou non habitants de la Communauté d'agglomération.

**Résultats :** Les résultats seront consultables sur le site Internet de l'école. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.